



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 4 septembre 2020

A l'attention de Mme Costantini,  
Directrice de l'UNSS

Objet : reprise des activités

Madame la Directrice,

L'année scolaire 2020/2021 vient de commencer, dans un contexte sanitaire compliqué dans lequel plusieurs enjeux se recoupent. Le ministère ayant organisé une rentrée totale et complète pour tous, une double exigence se pose. Celle de la protection maximale des agents et du public, mais aussi celle de la mise en œuvre d'apprentissages riches pour tou-te-s.

Nous nous trouvons face à de très nombreux élèves qui ont eu une pratique physique diminuée voire nulle, depuis six mois.

Dans ce contexte, les fédérations et les clubs ont organisé une reprise de leurs activités. Les fédérations ont édité les protocoles sanitaires tout comme le ministère chargé des sports qui vient de mettre à jour (02/09/20) son guide de reprise.

Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, quant à lui, a édité le 28/08 son propre texte : « Repères pour la reprise de l'éducation physique et sportive en contexte COVID ».

Malgré les différences que l'on peut relever entre les différents textes, une permanence demeure, celle de la reprise de l'activité physique, sportive et artistique, la plus riche et complète possible. Les enjeux culturels, de santé, l'exigent.

La place originale qu'occupe l'UNSS dans la vie sportive française, à l'interface entre l'École et le sport civil, lui confère une importance particulière au regard des enjeux cités.

Nous sommes particulièrement inquiets de voir qu'à ce jour, aucun cadrage n'a été donné par la direction nationale pour reprise des activités dans le cadre de l'UNSS, alors que les assemblées générales départementales de l'UNSS se tiennent depuis la semaine dernière. Nos collègues animateurs d'AS et cadres UNSS, mais aussi les présidents d'AS, sont en attente de consignes claires. Ces dernières ne peuvent ignorer le sens donné à la reprise de l'activité physique, sportive et artistique, aussi bien à l'école qu'à l'extérieur de celle-ci.

Aucune APSA ne doit être proscrite par avance, les rencontres inter-établissements doivent pouvoir se tenir. L'expertise des enseignants d'EPS, concepteurs de la pratique dans les associations sportives et à l'UNSS, leur permet de mettre en place une activité la plus riche possible au regard des contraintes locales et des recommandations sanitaires.

Comptant sur la célérité de la direction nationale, soyez assurée Madame la Directrice, de notre attachement au service public du sport scolaire.



Benoît HUBERT  
Secrétaire Général



Nathalie FRANCOIS  
Secrétaire nationale en charge du sport scolaire